

[Text]

Senator Buckwold: In other words, there is no relationship between the costs except research costs, which must be included.

The Chairman: Senator Buckwold, we always have to recall that if a new drug is entered into the market in Great Britain, the entry price has to be proved by a regulatory authority. One of the issues that goes into that approval is the cost of producing it plus the research cost.

If it comes here after having been in Britain, the British price can be looked at by the Drug Prices Review Board in determining whether the price is excessive. If that base price is increased more than the cost of living, under Bill S-15 it would, by its very nature, be—

Senator Buckwold: I agree with Bill S-15, I am just trying to justify it. Bill C-22 does not give us the kind of protection that we need. Under the present law, the present regime, we do not really have control over the pricing of new drugs. That is the point I was trying to make.

Mr. Dan: That is an obvious statement.

The Chairman: Thank you, Mr. Dan.

Mr. Dan: Thank you for inviting us.

The Chairman: Tomorrow we will hear witnesses on Bill C-137 as well as Bill S-15. We will meet when the Senate rises or at four o'clock, whichever occurs first. On Thursday morning at 11 o'clock we will have other witnesses on Bill C-137, including the minister.

The committee adjourned.

[Traduction]

Le sénateur Buckwold: Autrement dit, il n'existe aucun lien entre les coûts, sauf pour ce qui est des coûts de recherche, qui doivent être inclus dans le prix.

Le président: Sénateur Buckwold, il ne faut pas oublier que, en Grande-Bretagne, lorsqu'un nouveau médicament est introduit sur le marché, le prix demandé doit être approuvé par un organisme de réglementation. On tient compte, dans cette décision, des coûts de production et de recherche du médicament.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments pourra, si ce même médicament est introduit sur le marché canadien par la suite, examiner le prix exigé en Grande-Bretagne et décider si le prix est excessif. Si le prix est supérieur au pourcentage d'augmentation du coût de la vie, le prix, en vertu du projet de loi S-15, serait, de par sa nature, même—

Le sénateur Buckwold: Je suis d'accord avec le projet de loi S-15. Je n'essaie que de le justifier. Le projet de loi C-22 ne nous accorde pas la protection dont nous avons besoin. En vertu de la loi actuelle, du régime actuel, nous n'exerçons pas vraiment de contrôle sur le prix des nouveaux médicaments. Voilà ce que j'essaie de vous dire.

M. Dan: Il n'y a rien de nouveau dans ce que vous dites.

Le président: Merci, monsieur Dan.

M. Dan: Merci de nous avoir invités.

Le président: Demain, nous accueillerons des témoins qui viendront nous exposer leurs vues sur les projets de loi C-137 et S-15. Nous nous réunirons lorsque le Sénat aura fini de siéger, ou à 16 heures, selon la première des deux éventualités. Jeudi matin, à 11 heures, nous aurons le loisir d'entendre d'autres témoins, y compris le ministre, qui viendront nous parler du projet de loi C-137.

La séance est levée.